

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-059

**Avis du Conseil Municipal relatif au projet de création
d'une chambre funéraire à Morières-Lès-Avignon par la
Société SAS Pompes Funèbres Marbrerie Moriéroises.**

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Saisie par les services de la Préfecture, la ville est sollicitée pour donner un avis relatif au projet de création d'une chambre funéraire sur son territoire.

La SAS Pompes Funèbres Marbrerie Moriéroises, dont le siège social est situé au 1 rue Pasteur à Morières-lès-Avignon, a en effet déposé, le 24 août 2023 auprès des services de la Préfecture, une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur la commune dans un bâtiment existant situé au 455 avenue Pierre de Coubertin, comprenant un bâtiment d'une contenance de 362 m² et un parking, pour une ouverture envisagée à compter du 1^{er} février 2024.

L'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la consultation du Conseil Municipal de la commune d'implantation de la chambre funéraire sur la base de l'avis au public rédigé par le demandeur et validé par la Préfecture, joint à la présente délibération.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2223-74 et suivants ;

Vu la demande de la Société SAS Pompes Funèbres Marbrerie Moriéroises et le courrier de la Préfecture ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de la commune d'implantation de donner son avis sur la création d'une chambre funéraire ;

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

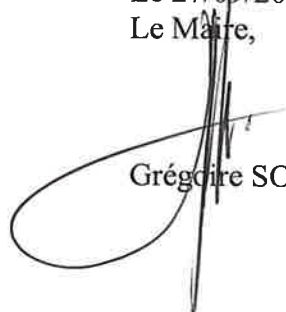
- **DONNE** un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire sur la commune de Morières-lès-Avignon par la Société SAS Pompes Funèbres Marbrerie Moriéroises.

Le 27/09/2023
La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023
Le Maire,



Grégoire SOUQUE

